



## **Le FTF « Festival de Théâtre Francophone » d'Odessa**

**12<sup>ème</sup> Festival de Théâtre Francophone d'Ukraine (FTF)  
Odessa - du 24 au 26 mars 2016**

### **RÈGLEMENT**

#### **Article 1 : Organisation**

L'Ambassade de France en Ukraine et l'Alliance française d'Odessa organisent le douzième Festival de Théâtre Francophone d'Ukraine (FTF). Ce Festival se déroulera à Odessa du 24 au 26 mars 2016.

#### **Article 2 : Public concerné**

- Toute personne le souhaitant, sans limite d'âge, peut participer au festival.
- Les acteurs doivent être amateurs mais l'aide des professionnels du théâtre (metteur en scène, scénographe) ou de la langue française (professeur ou lecteur) est possible.
- La troupe de théâtre ne doit pas dépasser 7 participants (metteur en scène, scénographe et/ou techniciens inclus).

#### **Article 3 : Spectacle**

Pour être accepté en présélection, le spectacle présenté doit :

- durer au minimum 30 min et ne pas dépasser 45 minutes ;
- être une mise en scène personnelle d'une œuvre écrite (ou traduite) en français (pas d'imitation d'un spectacle déjà vu) ;
- être de forme libre (moderne, classique, chantée, avec ou sans décor, ...).

#### **Article 4 : Participation et date limite de candidatures**

Les équipes candidates à ce Festival devront transmettre **avant le 20 février 2016** :

- une vidéo (un lien youtube/google etc) ou un DVD avec l'enregistrement d'un fragment de leur spectacle d'une durée de 10 à 15 minutes ;
- un scan du texte original de la pièce ;
- la fiche technique de la troupe (avec les coordonnées complètes de la personne à contacter, notamment son adresse électronique et son numéro de téléphone) en français et en ukrainien\* ;
- les scans de leur passeport ukrainien.

L'adresse d'envoi est : [directeur@af.od.ua](mailto:directeur@af.od.ua)

A l'attention de Pascal FOURNEAUX,  
Directeur de l'Alliance française d'Odessa

Tout dossier incomplet ou livré hors délai sera refusé.

### **Article 5 : Troupes sélectionnées**

Après visionnage des extraits et délibération, les organisateurs du FTF informeront au plus tard le lundi 29 février 2016 les troupes des résultats de la sélection afin qu'elles puissent participer à l'édition 2016 du Festival de Théâtre Francophone d'Ukraine.

Dès l'annonce de cette sélection, les troupes seront tenues de communiquer, avant le vendredi 4 mars 2016, à l'Alliance française d'Odessa une fiche technique contenant les éléments suivants :

- liste de tous les participants n'excédant pas 7 personnes (cf. Article 2 du présent règlement)
- la distribution des rôles (noms, prénoms et rôles attribués)
- un synopsis de la pièce de quelques lignes, en français et en ukrainien pour les troupes ukrainiennes et en français pour les troupes des autres pays.

Les troupes non retenues pourront assister au Festival mais à leurs frais.

### **Article 6 : Conditions d'accueil**

L'hébergement et la restauration des troupes ukrainiennes et étrangères (déjeuner et dîner) sont pris en charge par les organisateurs (à concurrence de 7 personnes maximum par troupe) Les frais de transport, nationaux ou internationaux, sont à la charge des participants.

### **Article 7 : Compétition**

Les troupes ukrainiennes sélectionnées participeront au Festival et à la compétition. Elles présenteront leur spectacle devant un Jury composé de personnalités françaises et ukrainiennes du monde du théâtre et de la culture qui appréciera avant tout le travail dramatique. Le jury portera toutefois une attention particulière à la maîtrise corporelle et vocale des acteurs, à la maîtrise de la langue française, à la qualité de la mise en scène et à la pertinence des décors et costumes.

Des troupes étrangères et ukrainiennes invitées, présenteront leurs spectacles hors compétition.

### **Article 8 : Prix**

- Deux comédiens (meilleur comédien et meilleure comédienne), âgés entre 18 et 30 ans, seront récompensés par un séjour en France.
- Une troupe sera récompensée par un séjour de 2 jours tous frais payés (transport, hébergement, per diem) afin de se produire en avant-première d'un événement du Printemps Français à Kiev.

Fait à Odessa, le 29 décembre 2015

**Pascal SLIWANSKI**

Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle  
Ambassade de France en Ukraine

**Volodymir SHELAKIN**

Président de l'Alliance Française  
d'Odessa

*Pour toute information complémentaire vous pouvez prendre contact avec :*  
**Pascal FOURNEAUX 097 016 52 25**  
**Directeur de l'Alliance Française d'Odessa**  
[directeur@af.od.ua](mailto:directeur@af.od.ua), [culture@af.od.ua](mailto:culture@af.od.ua)